

Technicien en prothèses dentaires

RÉF | 3019

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Sélectionner les différentes techniques de base/la technique adéquate;
- Concevoir et réaliser, suivant les indications reçues par le dentiste, la construction, la modification ou la réparation d'appareils amovibles en matière synthétique ou en métal, d'éléments de prothèse fixe et d'appareils d'orthodontie divers;
- Appliquer les règles d'utilisation des différents matériaux et produits utilisés au laboratoire dentaire ;
- Appliquer un sens de l'organisation et de l'ordre de manière à planifier son travail ;
- Présenter une culture technique et générale suffisante lors des entretiens avec les dentistes.
- Appliquer les normes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.

Programme

- **Cours professionnels :**

Année préparatoire :

Anatomie - biologie; Informatique; Prothèse adjointe totale; Métallotechnie; Morphologie; Matières premières; Prothèse adjointe partielle; Prothèse conjointe; Prothèse adjointe métallique collée.

1ère année :

Attachements; Céramiques; Orthodontie; Prothèse adjointe; Occlusodontie; Anatomie; Métallurgie; Chimie; Matières premières; Hygiène et sécurité; Droit; Commerce; Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales.

2ème année :

Attachements; Céramiques; Orthodontie; Prothèse adjointe; Prothèse maxillo faciale; Résines; Déontologie; Organisation d'un labo; Aspects comptables; Aspects financiers; Aspects fiscaux.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

• **Pratique Professionnelle :**

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**.

- Contrat de travail

- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émergeant au CPAS (attestation de prise en charge par le

CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription **ET** répondre à l'une des conditions suivantes :

Soit, CESS;

Soit, Diplôme de formation chef d'entreprise SFPME ou IFAPME dans un métier connexe (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique);

Soit, 3 années d'expérience professionnelle dans le métier (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique) **ET** :

Ou 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)

Ou 6ème année secondaire réussie l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)

Ou Certificat d'apprentissage

Soit, Examen d'entrée;

ET assister à une séance d'information OBLIGATOIRE

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie

- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).
- [Suivez la vidéo d'un workshop relatif au métier](#).
- [Portes ouvertes](#) à l'efp le 23 avril 2023

Organisme**Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>